

N'oublions pas qu'il ne s'agit que d'employés de grandes entreprises qui peuvent répercuter sur les consommateurs le coût de toutes les indemnités qu'elles accordent à leurs employés, car elles ne sont pas soumises aux principes directeurs ni aux réalités du régime de la libre entreprise. Il s'agit également d'employés d'organismes fédéraux et provinciaux. Cette décision souleva une vive opposition.

Des élections furent déclenchées, et le libéral, de passage dans le Nord, dut s'engager à émettre des ordonnances de détaxe permettant aux travailleurs du Nord de bénéficier de ces indemnités franches d'impôt. En fait, les ordonnances de détaxe furent émises juste à temps pour convaincre ces gens qui avaient eu confiance dans l'ancien gouvernement libéral. L'ordonnance de détaxe fut donc émise et son application prolongée d'une année.

Pour le moment, le gouvernement a chargé les comités qui s'occupent de questions relatives aux finances, au revenu national et aux affaires du Nord d'examiner les mesures à prendre à l'avenir à l'égard de ces indemnités de vie chère dans le Nord. Tous les ministres m'assurent que mon rapport fait l'objet d'une étude sérieuse et attentive, étant donné surtout qu'il est question d'un système appliqué en Australie avec beaucoup d'efficacité et d'équité. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je ferai consigner au compte rendu le texte de certaines dispositions de la loi australienne de l'impôt sur cette question.

● (1540)

A l'article 79A de la loi de l'impôt sur le revenu australienne, figure une carte divisée en deux zones aux fins de l'impôt, les zones A et B. Voici ce que dit l'article 79A(1) au sujet de ces zones:

Les habitants de la région désignée, c'est-à-dire ceux de la zone A et, dans une mesure moindre, ceux de la zone B, ont droit à un dégrèvement d'impôt sur le revenu du fait qu'ils sont désavantagés par rapport aux habitants des autres régions de l'Australie, à cause des conditions climatiques peu favorables, de leur isolement et de la cherté de la vie. Tout contribuable qui a résidé dans la région désignée durant l'année fiscale a droit à un dégrèvement pour cette année, conformément aux dispositions de cet article.

Autrement dit, les habitants de la zone A, où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs, paient moins d'impôt que les autres. Par conséquent, les exemptions personnelles sont plus fortes et des rajustements sont faits en fonction du coût de la vie et de l'indice des prix à la consommation. Étant donné que le fardeau de l'impôt semble plus lourd à certains Canadiens qu'à d'autres, un pays aussi vaste que le Canada ne peut que suivre l'exemple de l'Australie et du Danemark.

Il y a même des mesures incitatives en Union soviétique pour les gens qui s'engagent à vivre en Sibérie ou dans les régions du pays où les conditions climatiques sont plus dures. Je ne cherche nullement à comparer ces mesures avec celles dont nous parlons, mais il est indéniable que le jeune universitaire soviétique bénéficie de certains avantages s'il s'engage à passer les premières années de sa vie productive dans des régions moins hospitalières de son pays.

Je sais bien qu'un article du bill à l'étude traite des décrets de remises d'impôt, mais il ne règle qu'une petite partie du problème, à savoir le cas des employés des gouvernements provinciaux, du gouvernement fédéral et des grandes sociétés multinationales, qui ont les moyens de verser des allocations de subsistance à leurs employés afin de rendre attrayants des emplois dans des endroits isolés. Le gouvernement assume des responsabilités envers tous les Canadiens et non pas seulement

envers les protégés de la Fonction publique fédérale ou des gros syndicats.

Le gouvernement devrait prendre exemple sur ces autres pays et corriger une situation qui est manifestement désavantageuse pour les habitants du Nord. Je répète que tous les ministres m'ont assuré que ce rapport serait étudié sérieusement. J'ai été terriblement déçu de constater que ce bill ne laissait nullement espérer que le gouvernement préparait son régime ou sa stratégie fiscale du XXI^e siècle en fonction de ces désavantages manifestes. Néanmoins, j'ai confiance et il faut déjà s'estimer heureux que le rapport soit étudié, puisqu'il s'agit du travail d'un député. Je constate que les ministres des Finances et du Revenu national sont assis côte à côte. Ils cherchent un truc qui leur permette d'accepter mes propositions.

M. Evans: Il s'agit du ministre d'État (Finances). Le ministre du Revenu national est assis ici.

M. Oberle: Même le petit génie de l'économie qui représente le cœur de la capitale nationale ne reste pas insensible à l'argument irréfutable que j'avance au nom des habitants du Grand Nord.

M. Evans: Le ministre du Revenu national siège de ce côté-ci. Là-bas, c'est le ministre d'État aux Finances.

M. Oberle: Eh bien! Voilà qu'on me donne une leçon sur les titres des ministres. Seulement aucun d'entre eux n'a encore montré qu'il comprenait les problèmes de ce pays. Peu m'importe de savoir qui dépose ou propose un projet de loi défendant une telle cause; peu m'importe que ce soit le ministre des Finances, le ministre du Revenu national ou encore le ministre d'État aux Finances (M. Bussières). Aussi longtemps que la loi ne comportera pas de telles dispositions, les habitants du Grand Nord continueront de se sentir tenus à l'écart et même abandonnés, eux qui se considèrent comme des colonisés opprimés par un régime colonial inhumain qui ne cherche nullement à être équitable et juste envers tous ses sujets. Un tel régime ne se préoccupe en fait que des questions politiques et veut assurer son avenir politique, lequel réside, bien sûr, dans la jungle de béton des grandes villes canadiennes.

Au lieu de planifier la mise en valeur du Grand Nord dans le but de donner suite aux aspirations et aux préoccupations légitimes de la population locale, le gouvernement semble s'employer à assurer l'expansion de nos grandes villes. Même en Europe, en Allemagne par exemple, où la population est beaucoup plus dense, il n'y a pas une ville aussi grande que Toronto ou Montréal ou aussi grande que Winnipeg ou Vancouver souhaiterait l'être. Il y a pourtant là 66 millions d'habitants sur un territoire qui couvre à peu près la superficie de la circonscription de Prince George-Peace River, laquelle correspond environ au tiers du territoire de la Colombie-Britannique.

Pourquoi tenons-nous à concentrer la population dans ces régions, dans ce que j'appellerais ces foyers de misère humaine, à entasser les gens les uns par dessus les autres dans ces jungles de béton alors que notre arrière-pays est si riche en possibilités géographiques économiques et autres? Le Canada n'actualisera jamais son potentiel, si nous n'encourageons pas davantage les gens à délaissier le troupeau. Je suppose que c'est notre instinct grégaire qui nous pousse à nous attrouper dans les immenses jungles de béton du Canada.